

Export collaboratif Entreprises agroalimentaires

Conquérir de nouveaux
marchés en collectif !

Vous êtes chef d'entreprise artisanale dans la région Occitanie et vous proposez des produits « premium gourmet » ?

La CMA Occitanie vous accompagne en 2023-2024 dans la mise en place d'un groupement d'entreprises complémentaires ayant pour objectif de conquérir des marchés à l'international.

L'offre sera composée de produits artisanaux « premium gourmet » valorisant l'excellence de l'Occitanie / Sud de France, garantissant l'origine et la qualité à destination des acheteurs.

OBJECTIFS

Créer une identité « France / Occitanie » forte avec des produits premium :

► **Une gamme salée variée :**

- Produits d'épicerie fine : huiles et vinaigres aromatisés, compotées, tartinables, moutardes, mayonnaises, sauces
- Conserverie de viandes et de produits de la mer, de légumes
- Charcuterie, terrines...

► **Une gamme sucrée :**

- Confiserie, biscuiterie
- Confitures, tartinables
- Compotes, conserverie de fruits
- Chocolats...

LES AVANTAGES DE LA MUTUALISATION

Créer un groupement export est un excellent moyen de réussir efficacement et durablement son entrée sur les marchés à l'étranger.

- **BÉNÉFICIER D'UNE MEILLEURE VISIBILITÉ :** outils de communication communs.
- **MUTUALISER LES COÛTS ET LES COMPÉTENCES :** moyens humains, financiers, logistique, missions de prospection terrain, salons.
- **GAGNER EN TEMPS ET EN RETOMBÉES COMMERCIALES :** complémentarité des gammes.
- **PÉRENNISER LES VENTES :** suivi et développement des ventes.

+ QUELQUES CHIFFRES : PRODUITS ÉPICERIE FINE

- **L'Union Européenne concentre 37% des exportations mondiales** des produits agricoles et agroalimentaires.
- **Pour les produits gourmets : +18% de croissance des exportations françaises 2016-2021.** La France exporte à plus de 70% vers l'Union Européenne.
- Malgré le contexte inflationniste, **les tendances sont prometteuses pour les produits alliant qualité et plaisir.**

Source : « Agro, où exporter en 2023 ? » – Business France



CMA Occitanie
59 T Chemin Verdale
31240 SAINT-JEAN

artisanat-occitanie.fr



Un programme d'accompagnement sur-mesure

De mars 2023 à juillet 2024

La CMA Occitanie vous accompagne dans votre projet de collaboration en vue du développement de vos marchés à l'international.

L'objectif de ce programme est de travailler en groupe pour mutualiser une offre cohérente tout en gardant votre identité propre.

Une priorité sera donnée à l'Allemagne, marché de référence pour les produits d'épicerie fine.

MARS - SEPTEMBRE 2023

- **Validation de votre potentiel à l'export** et de votre capacité à adhérer à un groupement.
- **Réalisation de votre plan d'actions** lors d'un entretien avec un conseiller expert.
- **Appui à la constitution et la structuration du groupement** avec un conseiller expert.

JUIN 2023 - JUILLET 2024

- **Animation de réseau** : journées de rencontres thématiques et coaching pour structurer l'offre du groupement.
- **Organisation de 4 jours de workshop pour monter en compétences** : interculturalité de l'Allemagne et du Benelux, réglementation et étiquetage, traduction et communication, retour d'expérience sur les missions terrain...
- **Construction de l'offre / marque** : choix produit, prix, conditionnement...
- **Création de l'identité graphique** du groupement.
- **Création du catalogue de l'offre** : gamme de produits cohérente et complémentaire ainsi que ses déclinaisons.
- **Création d'un site internet et des réseaux sociaux** de l'offre.

JANVIER - JUILLET 2024

- **Participation à des rencontres d'affaires** (en France et/ou à l'étranger).
- **Évolution de l'offre complémentaire** et réalisation du plan d'actions 2024/2025.
- **Prospection commerciale et gestion administrative** pendant 6 mois pour le compte du groupement, gérées par un prestataire externe spécialisé à l'export (Allemagne en priorité avec possibilité d'étudier les marchés belge et luxembourgeois).

Tout au long de ce programme, vous serez accompagné par un conseiller de votre CMA ainsi qu'un consultant export spécialisé dans l'agroalimentaire.

TARIF 750 €*HT

(possibilité de payer en 2x sur 2023 et 2024)

*Coût réel de 11 000€ : prise en charge à hauteur de 50% par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et 43% par la CMA Occitanie.

